

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 février 2017, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Claude Beaudoin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-02-052 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 février 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 janvier 2017
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.3 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2017 / Aide financière
 - 4.4 La Fondation de la Maison Trestler / Événement Délices et musique 2017 / Aide financière
 - 4.7 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Brunch en famille / Commandite
 - 4.8 Regroupement pour un Québec en santé / Appui
 - 4.10 Plan d'action 2017 / Personnes handicapées
 - 4.11 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Démission et nomination / Membres du conseil d'administration
 - 4.12 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 25^e édition / Aide financière additionnelle
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Règlement d'emprunt n^o 1725 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier et tous les travaux connexes / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
6. **Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 janvier 2017

7. Ressources humaines

- 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Démission / Conseiller – Mise en valeur du territoire
- 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Chef de division – Technique
- 7.3 Service des loisirs et de la culture / Stage en milieu de travail / Technicien en documentation
- 7.4 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Bâtiments
- 7.5 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 1^{er} novembre 2016
- 7.6 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Concierge de soir
- 7.7 Service des ressources humaines / Accord / Dossier santé et sécurité au travail / Autorisation de signature
- 7.8 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.9 Service des eaux / Stage en milieu de travail / Technicien en maintenance industrielle

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Cheerleading Les Citadins / Championnats mondiaux 2017 / Aide financière
- 11.2 Club de volleyball Citadins / Championnat canadien de l'Est / Aide financière
- 11.3 Club de natation Les Citadins / Compétition régionale / Aide financière
- 11.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés

12. Protection publique

13. Travaux publics

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 18 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605
- 14.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de produit chimique hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2017
- 14.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1605.11 / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 1) / Revêtement des bassins et canaux sanitaires / Règlement n° 1605

15. Services techniques

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-10 / Services professionnels / Plans et devis / Recherche d'eaux parasites dans les réseaux d'égouts
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731
- 15.3 Ordres de changement n°s 2 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 17 janvier 2017
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 17 janvier 2017
- 16.4 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 3665 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Lot 1 673 916 / Zone I3-832 / CCU n° 17-01-05
- 16.17 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 24 janvier 2017
- 16.18 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Matériaux de type aluminium et bois composite, béton préfabriqué, porcelaine et acier anodisé pour la construction des bâtiments de nature commerciale / Modification au Règlement n° 1277 sur les PIIA / Critères et objectifs / 3110-3218, boulevard de la Gare / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / 22600-22800, chemin Dumberry / Lots 5 646 841, 5 601 222 et 5 423 844 / Zone C3-123 / 35 à 41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lots 5 645 935 à 5 645 938 / Zone C3-226 / Lot 1 674 007 / Zone C3-1000 / CCU n° 17-01-22

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-250 / Zonage / Usages de services de types massothérapie, studio de santé, bain vapeur, spa et bain thérapeutique / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood et du chemin Daoust
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-251 / Zonage / Autorisation et encadrement / Poulailers et garde de poules / Construction et usage accessoires à l'habitation unifamiliale (H1)
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1274-25 / Permis et certificats et régie interne / Ajout de frais d'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler domestique / Modification de certaines définitions
- 18.4 Adoption / Règlement 1694-12 / Stationnement (RMH 330)
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1710-02 / Espèces exotiques envahissantes
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1556-03 / Utilisation extérieure des engrais et des pesticides
- 18.9 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-02-053 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

17-02-054 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-02-055 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa participation à la 27^e édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion à la 27^e édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec qui se tiendra du 20 au 23 avril 2017 à Sorel-Tracy;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 500 \$ reliés à ce tournoi;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-056 La Fondation de la Maison Trestler / Événement Délices et musique 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à l'événement « Délices et musique » organisé par La Fondation de la Maison Trestler dans le cadre de la Saint-Valentin;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 150 \$ soit versé à La Fondation de la Maison Trestler à titre d'aide financière dans le cadre de l'événement « Délices et musique » qui aura lieu le 12 février 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-057 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Brunch en famille / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement « Brunch en famille » au profit de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite bronze dans le cadre de l'événement « Brunch en famille » qui aura lieu le 12 février 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-058 Regroupement pour un Québec en santé / Appui

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE SIGNIFIER notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*, et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution au député de notre circonscription, M^{me} Marie-Claude Nichols, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois, et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

« ADOPTÉE »

17-02-059 Plan d'action 2017 / Personnes handicapées

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ c E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le plan d'action 2017 élaboré dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE la Ville désigne M^{me} Lison Chartrand, adjointe à la direction générale et à la mairie, coordonnatrice du dossier de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de se conformer aux exigences de la Loi;

QUE la Ville désigne également MM. Claude Beaudoin et Rénald Gabriele, conseillers, M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications, M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire par intérim, ainsi que M. Bruno Possa, directeur du Service des travaux publics par intérim, à titre de membres du comité de ce même dossier, lequel comité travaillera de concert avec le coordonnateur à l'élaboration, l'évaluation et à l'avancement des différents projets découlant du plan d'action.

« ADOPTÉE »

17-02-060 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Démission et nomination / Membres du conseil d'administration

CONSIDÉRANT les résolutions 15-12-1127 et 16-02-071 prévoyant la constitution de l'organisme Festivités de Vaudreuil-Dorion et la nomination des membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis de démission de M. Guy Pilon à titre d'administrateur et de président de l'organisme, daté du 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouvel administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé de nommer M^{me} Sonia Drolet, partenaire du cirque depuis plusieurs années;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit désignée M^{me} Sonia Drolet à titre de nouveau membre du conseil d'administration de l'organisme.

« ADOPTÉE »

17-02-061 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 25^e édition / Aide financière additionnelle

CONSIDÉRANT que l'événement Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion fête sa 25^e édition en 2017;

CONSIDÉRANT la volonté des organisateurs de mettre en place une programmation plus étoffée pour l'édition anniversaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 8 323,63 \$ soit versé au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière additionnelle pour la réalisation de la 25^e édition des Seigneuries de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-062 Règlement d'emprunt n° 1725 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier et tous les travaux connexes / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 6 février 2017 pour le Règlement d'emprunt n° 1725 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation du réseau routier incluant tous les travaux connexes des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent en décrétant une dépense et un emprunt de trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (3 291 000,00 \$), à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 675;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1725 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

17-02-063 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 janvier 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 13 janvier 2017 totalisant un montant de 1 984 605.96 \$.

17-02-064 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Démission / Conseiller – Mise en valeur du territoire

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 19 janvier 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 10 février 2017;

QUE la Ville remercie M. Martin Paré pour son dévouement et son implication au cours de ses années de service.

« ADOPTÉE »

17-02-065 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Chef de division – Technique

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-491;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire par intérim, en date du 4 janvier 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Sylvain Charland dans son poste de chef de division – Technique au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, rétroactivement au 25 janvier 2017 et de surcroît, qu'il bénéficie d'un échelon supplémentaire;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Charland.

« ADOPTÉE »

17-02-066 Service des loisirs et de la culture / Stage en milieu de travail / Technicien en documentation

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré, présentée à la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture le 17 janvier 2017 par M^{me} Martine Bouchard, dans le cadre du programme d'études collégiales en *techniques de la documentation* du Collège Maisonneuve de Montréal;

CONSIDÉRANT que M^{me} Martine Bouchard, stagiaire, est couverte par une assurance responsabilité défrayée par le Collège Maisonneuve de Montréal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la demande de stage non rémunéré d'une durée de quatre semaines dans le cadre du programme d'études en *techniques de la documentation* du Collège de Maisonneuve de Montréal et que M^{me} Danielle Chafetz, chef de section – Technologies et information soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville consent à ce que M^{me} Bouchard effectue un stage non rémunéré au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, sous la supervision de M^{me} Danielle Chafetz, chef de section – Technologies et information, et ce, pour la période du 13 mars au 7 avril 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-067 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Bâtiments

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-548;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Bruno Possa, directeur du Service des travaux publics par intérim, en date du 20 janvier 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Martin Champagne dans son poste de contremaître – Bâtiments au sein du Service des travaux publics et ce, à compter du 8 février 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Champagne.

« ADOPTÉE »

17-02-068 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 1^{er} novembre 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenue le 1^{er} novembre 2016 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

17-02-069 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Concierge de soir

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 17 janvier 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Manon Chénard, au poste régulier à temps complet de concierge de soir au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 7 février 2017, au salaire prévu à la classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M^{me} Chénard devra compléter une période de familiarisation de trois mois, prenant fin le 7 mai 2017, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Chénard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-070 Service des ressources humaines / Accord / Dossier santé et sécurité au travail / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la réclamation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) d'un ancien employé de la Ville de Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est une partie mise en cause;

CONSIDÉRANT la recommandation de la conseillère en santé, sécurité et mieux-être au travail en regard de l'intérêt de la Ville de Vaudreuil-Dorion de signer l'accord proposé par la conciliatrice du Tribunal Administratif du Travail (TAT) et à intervenir entre les parties;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'accord à intervenir et tout autre document requis permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-02-071 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 26 janvier 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-072 Service des eaux / Stage en milieu de travail / Technicien en maintenance industrielle

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré combinée à un projet de fin d'études présentés au Service des eaux le 16 janvier 2017 par M. Patricio Caballero, dans le cadre du programme d'études collégiales en *Technologie de maintenance industrielle* du Cégep du Vieux-Montréal;

CONSIDÉRANT que M. Caballero, stagiaire, est couvert par une assurance responsabilité défrayée par le Cégep du Vieux-Montréal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la demande de stage non rémunéré combinée à un projet de fin d'études pour une durée de 225 heures dans le cadre du programme d'études en *Technologie de maintenance industrielle* du Cégep du Vieux-Montréal et que le directeur du Service des eaux soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville consent à ce que M. Caballero effectue un stage non rémunéré combiné à un projet de fin d'études au sein du Service des eaux, sous la supervision de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, et ce, pour la période débutant au plus tôt le 30 janvier 2017 et se terminant au plus tard le 12 mai 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-073 Cheerleading Les Citadins / Championnats mondiaux 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre de la participation d'une équipe de cheerleading du programme Les Citadins aux championnats mondiaux qui se tiendront du 10 au 14 février 2017 à Orlando;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant de l'aide financière afin de tenir compte du nombre élevé de participantes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 900 \$, soit 100 \$ par athlète, soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière au profit des participantes résidant à Vaudreuil-Dorion faisant partie de l'équipe de cheerleading Les Citadins qui participeront aux championnats mondiaux du 10 au 14 février 2017 à Orlando;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-074 Club de volleyball Citadins / Championnat canadien de l'Est / Aide financière

CONSIDÉRANT que Sarah-Maude Proulx et Emilie Quesnel sont des athlètes d'âge mineur membres du Club de volleyball Citadins et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les athlètes nommées ci-dessus participeront aux championnats canadiens de l'Est qui se dérouleront à Ottawa du 4 au 7 mai 2017 (catégorie 14 ans et moins);

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$, soit 250 \$ par athlète, soit versé au Club de volleyball Citadins à titre d'aide financière pour Sarah-Maude Proulx et Emilie Quesnel dans le cadre de leur participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE ce montant sera versé sur présentation de preuves de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-075 Club de natation Les Citadins / Compétition régionale / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de l'organisme Club de natation Les Citadins pour la tenue d'une compétition régionale de natation dans le cadre du réseau de l'Association Régionale de Natation du Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette compétition s'est déroulée dans le cadre du réseau civil de cet organisme;

CONSIDÉRANT que 55 nageurs dudit organisme provenaient de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs a facturé le Club de natation Les Citadins pour un total de 206,96 \$ pour la tenue de cet événement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 206,96 \$ soit versé au Club de natation Les Citadins à titre d'aide financière spéciale dans le cadre d'une compétition régionale tenue le 29 octobre 2016 à la piscine intérieure de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-076 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés, une seule soumission a été reçue, au plus tard à 14 h, le 1^{er} février 2017;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 2 février 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par 9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête), 17600, rue du Val-d'Espoir, Mirabel (Québec), J7J 1V7, pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés, et ce, pour un montant totalisant 95 814 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-05;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit pour la saison d'été 2017, avec une possibilité de reconduction pour une autre année;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-234-70-110	(Revenus inscriptions camp spéc.)	102 500 \$
À :	02-701-52-415	(Honoraires – camps spécialisés)	102 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-077 Ordre de changement n° 18 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 18 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 147 258,36 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-078 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de produit chimique hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2017

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-907, adoptée le 1^{er} octobre 2012, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques pour les années 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à LAVO inc. le contrat pour la fourniture de produits chimiques hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à LAVO inc. pour la fourniture produits chimiques hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2017, et ce, pour un taux unitaire de 0,275 \$ le litre avec transport, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture produits chimiques hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2017 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-02-079 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1605.11 /
Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 1) /
Revêtement des bassins et canaux sanitaires / Règlement n° 1605**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le revêtement des bassins et canaux sanitaires dans le cadre de l'agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 1), cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 février 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Les Services exp inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1605.11;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Cimota inc., 170, rue de Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec), G3A 1T3, pour le revêtement des bassins et canaux sanitaires dans le cadre de l'agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 1), et ce, pour un montant de 166 058,39 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1605.11;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-02-080 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-10 /
Services professionnels / Plans et devis / Recherche d'eaux parasitaires
dans les réseaux d'égouts**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 11 janvier 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public à l'égard des services professionnels pour la recherche d'eaux parasitaires dans les réseaux d'égouts.

« ADOPTÉE »

**17-02-081 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services
professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance /
Construction de stations de pompage et de conduites collectrices
sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires desservant le secteur du boulevard de la Gare, cinq soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 13 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que l'une des cinq soumissions n'a pas atteint le pointage intérimaire de 70 points requis et que deux autres soumissions sont non conformes aux conditions et exigences contenues aux documents d'appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 24 janvier 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Tetra Tech QI inc., 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 900, Montréal (Québec), H1V 3R9, pour les services professionnels en vue de la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires desservant le secteur du boulevard de la Gare, et ce, pour un montant totalisant 327 391,31 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément aux documents d'appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01;

QUE dans l'attente de l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1731, ce contrat soit financé par le fonds général via le surplus accumulé non affecté;

QUE le fonds général soit remboursé par ce règlement dès son entrée en vigueur à même l'enveloppe de 5 % des dépenses prévues à celui-ci;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-082 Ordres de changement n^{os} 2 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 2 à 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12 – appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 » totalisant un montant de 1 225,57 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-083 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 17 janvier 2017

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 17 janvier 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-084 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 17 janvier 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 17 janvier 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-01-04	476, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 675 578 / Zone C2-322
CCU n° 17-01-07	2364, chemin du Fief / Démolition de la résidence existante / Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée / Lot 3 402 023 / Zone A-903
CCU n° 17-01-08	101, rue Joseph-Carrier / Nouvelle construction commerciale / Lot 1 675 192 / Zone C3-127
CCU n° 17-01-10	41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Aménagement d'une terrasse / Lot 5 645 937 / Zone C3-226
CCU n° 17-01-11	22800, chemin Dumberry / Installation de trois panneaux d'affichage apposés comme enseignes temporaires / Lot 5 423 844 / Zone C3-123
CCU n° 17-01-12	35 à 41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Installation de trois panneaux d'affichage apposés comme enseignes temporaires / Lots 5 645 935 à 5 645 938 / Zone C3-226
CCU n° 17-01-13	39A, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes à plat au mur / Lot 5 645 938 / Zone C3-226
CCU n° 17-01-14	280, avenue Saint-Charles / Remplacement d'une enseigne sur poteau existante / Lot 1 546 205 / Zone C2-521
CCU n° 17-01-15	140, rue Aimé-Vincent / Installation de deux enseignes à plat au mur / Lot 2 832 114 / Zone C3-127 (Groupe Contant)
CCU n° 17-01-16	585, avenue Saint-Charles, local 160 / Nouvelle enseigne à plat au mur / Lot 5 443 991 / Zone C3-242
CCU n° 17-01-17	54, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 120 / Nouvelle enseigne au mur de façade / Lot 4 366 081 / Zone C3-302

« ADOPTÉE »

17-02-085 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 3665 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Lot 1 673 916 / Zone I3-832 / CCU n° 17-01-05

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 présentée par 9055-0872 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-01-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) dans la zone I3-832;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

17-02-086 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 24 janvier 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 24 janvier 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-087 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Matériaux de type aluminium et bois composite, béton préfabriqué, porcelaine et acier anodisé pour la construction des bâtiments de nature commerciale / Modification au Règlement n° 1277 sur les PIIA / Critères et objectifs / 3110-3218, boulevard de la Gare / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / 22600-22800, chemin Dumberry / Lots 5 646 841, 5 601 222 et 5 423 844 / Zone C3-123 / 35 à 41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lots 5 645 935 à 5 645 938 / Zone C3-226 / Lot 1 674 007 / Zone C3-1000 / CCU n° 17-01-22

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 et au Règlement n° 1277 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par Groupe Harden;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-01-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 24 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification aux :

- Règlement de zonage n° 1275 afin d'inclure les matériaux de type aluminium et bois composite, béton préfabriqué, porcelaine et acier anodisé pour la construction des bâtiments de nature commerciale;
- Règlement n° 1277 sur les PIIA afin de modifier les critères et objectifs;

et ce, aux conditions suivantes :

- que le bois composite et l'acier anodisé soient utilisés de façon complémentaire seulement et qu'un pourcentage maximum d'utilisation par superficie de façade soit prévu;
- que des spécifications techniques soient prévues pour l'aluminium composite de façon à assurer un minimum de qualité pour ce type de matériau;
- que la fibre de verre soit ajoutée comme matériau autorisé;
- que ces matériaux soient de plus autorisés dans les zones C3-124, C3-126, C3-127, C3-301, C3-302 et C3-1001, puisque situées dans l'axe de l'autoroute 40;

ET QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

« ADOPTÉE »

17-02-088 Adoption / Règlement n° 1275-250 / Zonage / Usages de services de types massothérapie, studio de santé, bain vapeur, spa et bain thérapeutique / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood et du chemin Daoust

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-250 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 janvier 2017 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-250 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-250 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages de services de types massothérapie, studio de santé, bain de vapeur, spa et bain thérapeutique dans la zone C3-815 ».

« ADOPTÉE »

17-02-089 Adoption / Règlement n° 1275-251 / Zonage / Autorisation et encadrement / Poulailleurs et garde de poules / Construction et usage accessoires à l'habitation unifamiliale (H1)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-251 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 janvier 2017 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-251 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-251 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser et d'encadrer les poulailleurs et la garde de poules à titre de construction et d'usage accessoires à l'habitation unifamiliale ».

« ADOPTÉE »

17-02-090 Adoption / Règlement n° 1274-25 / Permis et certificats et régie interne / Ajout de frais d'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler domestique / Modification de certaines définitions

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1274-25 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 janvier 2017 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-25 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-25 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter des frais d'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler domestique et de modifier certaines définitions ».

« ADOPTÉE »

17-02-091 Adoption / Règlement 1694-12 / Stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-12 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

17-02-092 Avis de motion / Règlement n° 1710-02 / Espèces exotiques envahissantes

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes n° 1710.

17-02-093 Avis de motion / Règlement n° 1556-03 / Utilisation extérieure des engrais et des pesticides

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides n° 1556.

17-02-094 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-252 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher dans la zone C3-124 et d'autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur dans les zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 février 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-02-095 Avis de motion / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher dans la zone C3-124 et d'autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur dans les zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001.

17-02-096 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Mise en place d'affiches aux fins de promouvoir la collecte de sang Mustangs de Vaudreuil-Dorion du 25 janvier 2017;
- Fermeture d'une partie de la rue Chicoine le 3 juin 2017 pour la tenue, par le Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion inc., d'une course de boîtes à savon (en cas de pluie, remis au 4 juin 2017).

« ADOPTÉE »

17-02-097 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-02-098 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-02-099 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe